

Sur les chemins de la concurrence

Le nouveau marché des CIL

Spécial rentrée : tous les nouveaux masters

Les stratégies judiciaires des people

Le risque LBO pour les banques

L 11468 - 21 - F: 8,00 € - RD



même en montant des syndicats bancaires et même pour des opérations modestes à 20 millions d'euros. Au-delà, on ne trouve plus rien » souligne B. Bertrand.

Et si les banques cherchent à minimiser leur exposition aux créances des LBO, c'est qu'elles risquent gros. Aux Etats-Unis, la société Huntsman a été autorisée le 12 mai dernier à poursuivre Crédit Suisse et Deutsche Bank pour avoir fait échouer son acquisition par LBO (par Hexion, détenu par Apollo). Huntsman pourrait ainsi réclamer plus de 4 milliards de dollars de dommages et intérêts aux deux établissements ; de quoi faire grincer des dents les banques françaises qui voient l'état financier de leur cible dépérir.

Les banques, encore prêtes à faire des sacrifices ?

Mais au-delà de ces cas extrêmes, et même si une partie de la dette LBO est en risque, la plupart dédramatise la situation. A l'instar des affaires Monier et Autodistribution, les banques montrent qu'elles ont encore les moyens d'investir. « Dans une première

phase, elles préfèrent rééchelonner la dette et réviser les termes financiers, c'est plus indolore pour elle. Et si ça ne suffit pas, elles vont jusqu'à la conversion de la dette en capital, voire à l'abandon de créance. »

En attendant, entre inquiétudes et fausses attentes, les banques ont trouvé la parade en

« Moins de **100 sociétés** feraient face à des **difficultés** »

imposant dans le cadre de nouveaux financements, d'insérer des clauses MAC (material adverse change) qui leur permettent de rompre leur engagement en cas d'événement négatif majeur sur l'environnement direct de l'entreprise. « C'est systématique, les banques l'imposent, sinon elles ne s'engagent pas » note B. Bertrand. Autant dire qu'en ces temps de récession financière, les clauses MAC réapparaissent en force.

Chute des LBO : l'impact sur les mouvements d'associés

Le Private equity souffre d'une baisse d'activité significative. Face au peu d'opérations de LBO, le secteur connaît en effet une chute très importante du nombre de mouvements d'associés (- 50 %). Les départements spécialisés en LBO et Financement recherchent des synergies avec leur équipe contentieuse, voire fusionnent des équipes ou restructurent. Mais ce repositionnement nécessite de fortes capacités d'adaptation ; la faveur est donnée aux équipes déjà en place et expérimentées, dotées de compétences en Private Equity, Restructuring et Entreprises en difficulté. **Maité Lavrilleux, associée en charge du Département Restructuring de Kahn & Associés**, et renforçant le Département M&A/Private Equity/Corporate, souligne l'effervescence autour des avocats spécialisés en Restructuring qui a débutée il y a quatre ou cinq ans et qui se confirme actuellement. « Il y a eu de beaux mouvements en 2008 et 2009. Les clients recherchent des conseils expérimentés capables de les accompagner sur l'ensemble des aspects (financement, levée de fonds, restructuring, entreprises en difficulté, droit social ...) dans le cadre de structures indépendantes fortement impliquées localement (marché national) tout en bénéficiant d'un réseau international également indépendant. Certes, il y a peu de mouvements compte tenu de la conjoncture et les incertitudes quant au « rebond », mais ces changements ont été significatifs. Les équipes ont bougé vers des structures plus souples mieux adaptées au marché, il y a eu des scissions et des créations de cabinets. Le marché des avocats est également en pleine mutation. »